



République Française
Département du FINISTERE
Commune de Tréméven

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/04/2024

Référence
2024/07

Objet de la délibération
Composition des commissions municipales

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
15	13	15

Date de la convocation
29 mars 2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de TREMEVEN dûment convoqué le vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le jeudi quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, sous la présidence de Madame CAUDAN Monique, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :
Mme CAUDAN Monique, M. QUENTEL Jean-Claude, M. DERRIEN Dominique, Mme AUFFRET Annie, M. DAVID Anthony, Mme FOUCHER Aurélie, M. HELOU Roland, M. PENSEC Ludovic, Mme KERVEADOU Dominique, Mme LE MARRE Noémie, M. BRISHOUAL Sébastien, M. GEHANNIN Pascal, Mme LE ROUX Solène (arrivée à 19 heures 10),

Absents et excusés :
M. FLATRES Pascal, ayant donné procuration à Mme CAUDAN Monique
Mme PRAT Cathy, ayant donné procuration Mme FOUCHER Aurélie

Secrétaire de séance : Mme FOUCHER Aurélie

Objet de la délibération : Composition des commissions municipales

Suite aux différents mouvements intervenus au sein du conseil municipal, il est nécessaire de revoir la composition des commissions communales afin notamment d'y intégrer Monsieur Sébastien BRISHOUAL, Monsieur Pascal GEHANNIN et Madame Solène LE ROUX.

Les commissions municipales sont à compléter de la façon suivante :

- Finances – Achats – Personnel communal : 1 titulaire et 1 suppléant
- Communication – Culture – Animation – Technologie numérique : 1 titulaire et 1 suppléant
- Affaires scolaires – Jeunesse – Sports : 2 titulaires
- Urbanisme – Patrimoine – Environnement – Agriculture – Travaux : 2 titulaires

Les candidatures se sont réparties de la façon suivante :

- Sébastien BRISHOUAL : Titulaire de la Commission Finances/Achat/Personnel communal et de la Commission Travaux/Urbanisme/Patrimoine/Environnement/Agriculture
- Pascal GEHANNIN : Suppléant de la Commission Finances/Achat/Personnel communal et de la commission Communication/culture/animation/technologie numérique et titulaire de la Commission Travaux/Urbanisme/Patrimoine/Environnement/Agriculture
- Solène LE ROUX : Titulaire de la commission Communication/culture/animation/technologie numérique
- Ludovic PENSEC : Titulaire de la commission Affaires scolaires/Jeunesse/Sport
- Anthony DAVID : Titulaire de la commission Affaires scolaires/Jeunesse/Sport

Par ailleurs, une commission a été mise en place pour le suivi des Travaux de rénovation de l'église, composée de la façon suivante :

- Représentants de la commune : Jean-Claude QUENTEL, Roland HELOU, Pascal FLATRES, Annie AUFFRET, Alain PRIMAT
- Représentants de la paroisse et du diocèse : Roland NORVEZ, Michel SINQUIN, Tabys PAVE (curé affectataire)

Monsieur Pascal GEHANNIN propose sa candidature

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

FIXE comme suit la composition des commissions communales :

Finances – Achats – Personnel communal

Vice-Président : Jean-Claude QUENTEL – 1er adjoint

Membres : Dominique DERRIEN, Anthony DAVID, Dominique KERVEADOU, Ludovic PENSEC, Sébastien BRISHOUAL

Suppléant : Pascal GEHANNIN

Communication – Culture – Animation – Technologie numérique

Vice-Présidente : Aurélie FOUCHER – 3ème adjointe

Membres : Dominique KERVEADOU, Noémie LE MARRE, Cathy PRAT, Solène LE ROUX

Suppléant : Pascal GEHANNIN

Affaires scolaires – Jeunesse – Sports

Vice-Président : Dominique DERRIEN – 2ème adjoint

Membres : Aurélie FOUCHER, Annie AUFFRET, Noémie LE MARRE, Ludovic PENSEC, Anthony DAVID

Urbanisme – Patrimoine – Environnement – Agriculture – Travaux

Vice-Président : Roland HELOU – 4ème adjoint

Membres : Pascal FLATRES, Ludovic PENSEC, Anthony DAVID, Pascal GEHANNIN, Sébastien BRISHOUAL

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 029-212902977-20240408-D2024_07-DE

Travaux de rénovation de l'église

Représentants de la commune : Jean-Claude QUENTEL, Roland HELOU, Pascal FLATRES, Annie AUFFRET, Pascal GEHANNIN

Représentants de la paroisse et du diocèse : Roland NORVEZ, Michel SINQUIN, Tabys PAVE (curé affectataire)

Vote : Unanimité

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le 8 avril 2024

Le Maire,

Monique CAUDAN





**République Française
Département du FINISTÈRE
Commune de Tréméven**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/04/2024

Référence
2024/08

Objet de la délibération
Désignation des délégués et référents communaux

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
15	13	15

Date de la convocation
29 mars 2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de TREMEVEN dûment convoqué le vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le jeudi quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, sous la présidence de Madame CAUDAN Monique, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :
Mme CAUDAN Monique, M. QUENTEL Jean-Claude, M. DERRIEN Dominique, Mme AUFFRET Annie, M. DAVID Anthony, Mme FOUCHER Aurélie, M. HELOU Roland, M. PENSEC Ludovic, Mme KERVEADOU Dominique, Mme LE MARRE Noémie, M. BRISHOUAL Sébastien, M. GEHANNIN Pascal, Mme LE ROUX Solène (arrivée à 19 heures 10),

Absents et excusés :
M. FLATRES Pascal, ayant donné procuration à Mme CAUDAN Monique
Mme PRAT Cathy, ayant donné procuration Mme FOUCHER Aurélie

Secrétaire de séance : Mme FOUCHER Aurélie

Objet de la délibération : Désignation des délégués et référents communaux

Suite aux différents mouvements intervenus au sein du conseil municipal, il est également nécessaire de revoir la liste des différents référents et délégués qui représentent la commune dans des organismes extérieurs.

Les nominations sont à revoir de la façon suivante :

- Conseil National d'Action Sociale (CNAS) : un titulaire

Monsieur Dominique DERRIEN a proposé sa candidature

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **NOMME** comme suit les délégués et référents pour représenter la commune dans les différentes instances et organismes dont elle est membre :
 - Comité National d'Action Sociale (CNAS)
 - 1 titulaire : Dominique DERRIEN

Vote : Unanimité

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
Le 8 avril 2024

Le Maire,
Monique CAUDAN





République Française
Département du FINISTÈRE
Commune de Tréméven

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/04/2024

Référence
2024/09

Objet de la délibération
Commissions communautaires

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
15	13	15

Date de la convocation
29 mars 2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de TREMEVEN dûment convoqué le vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le jeudi quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, sous la présidence de Madame CAUDAN Monique, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :
Mme CAUDAN Monique, M. QUENTEL Jean-Claude, M. DERRIEN Dominique, Mme AUFFRET Annie, M. DAVID Anthony, Mme FOUCHER Aurélie, M. HELOU Roland, M. PENSEC Ludovic, Mme KERVEADOU Dominique, Mme LE MARRE Noémie, M. BRISHOUAL Sébastien, M. GEHANNIN Pascal, Mme LE ROUX Solène (arrivée à 19 heures 10),

Absents et excusés :
M. FLATRES Pascal, ayant donné procuration à Mme CAUDAN Monique
Mme PRAT Cathy, ayant donné procuration Mme FOUCHER Aurélie

Secrétaire de séance : Mme FOUCHER Aurélie

Objet de la délibération : Commissions communautaires

Suite aux différents mouvements intervenus au sein du conseil municipal, il est nécessaire de revoir la composition des commissions communales afin notamment d'y intégrer Monsieur Sébastien BRISHOUAL, Monsieur Pascal GEHANNIN et Madame Solène LE ROUX.

Les commissions communautaires sont à compléter de la façon suivante :

- Commission Ressources : un poste
- Commission Culture : un poste
- Commission Attractivité : un poste

Les candidatures se sont réparties de la façon suivante :

- Commission Ressources : Sébastien BRISHOUAL
- Commission Culture : Solène LE ROUX
- Commission Attractivité : Pascal GEHANNIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** les conseillers municipaux suivants pour siéger dans les commission communautaires :

Commission	Membres
Ressources	Jean-Claude QUENTEL Dominique DERRIEN
Aménagement	Roland HELOU Sébastien BRISHOUAL
Cadre de vie	Roland HELOU Jean-Claude QUENTEL
Solidarités	Dominique KERVEADOU Dominique DERRIEN
Culture	Aurélie FOUCHER Solène LE ROUX
Initiatives sociales	Dominique DERRIEN Dominique KERVEADOU
Attractivité	Anthony DAVID Pascal GEHANNIN

Vote : Unanimité

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
Le 8 avril 2024

Le Maire,
Monique CAUDAN





République Française
Département du FINISTERE
Commune de Tréméven

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/04/2024

Référence
2024/10

Objet de la délibération
Election CAO

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
15	13	15

Date de la convocation
29 mars 2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de TREMEVEN dûment convoqué le vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le jeudi quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, sous la présidence de Madame CAUDAN Monique, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :
Mme CAUDAN Monique, M. QUENTEL Jean-Claude, M. DERRIEN Dominique, Mme AUFFRET Annie, M. DAVID Anthony, Mme FOUCHER Aurélie, M. HELOU Roland, M. PENSEC Ludovic, Mme KERVEADOU Dominique, Mme LE MARRE Noémie, M. BRISHOUAL Sébastien, M. GEHANNIN Pascal, Mme LE ROUX Solène (arrivée à 19 heures 10),

Absents et excusés :
M. FLATRES Pascal, ayant donné procuration à Mme CAUDAN Monique
Mme PRAT Cathy, ayant donné procuration Mme FOUCHER Aurélie

Secrétaire de séance : Mme FOUCHER Aurélie

Objet de la délibération : Election CAO

Suite aux démissions de Monsieur Bernard LE GOFF et de Madame Christel LOUVEL, il convient de procéder à l'élection d'un membre titulaire et d'un membre suppléant.

Considérant la seule candidature de Madame Solène LE ROUX au poste de titulaire et la seule candidature de Monsieur Pascal GEHANNIN au poste de suppléant, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée.

Résultat :

- **Nombre de suffrages exprimés : 15**
- **Nombre de voix pour la candidature de Madame Solène LE ROUX au poste de titulaire : 15 voix**
- **Nombre de voix pour la candidature de Monsieur Pascal GEHANNIN au poste de suppléant : 15 voix**

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) est donc composée de la façon suivante :

Titulaires	Suppléants
Jean-Claude QUENTEL	Aurélie FOUCHER
Dominique DERRIEN	Ludovic PENSEC
Solène LE ROUX	Pascal GEHANNIN

**Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
Le 8 avril 2024**

**Le Maire,
Monique CAUDAN**





République Française
Département du FINISTERE
Commune de Tréméven

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/04/2024

Référence
2024/11

Objet de la délibération
Election d'un nouveau membre du CCAS

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
15	13	15

Date de la convocation
29 mars 2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de TREMEVEN dûment convoqué le vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le jeudi quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, sous la présidence de Madame CAUDAN Monique, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :

Mme CAUDAN Monique, M. QUENTEL Jean-Claude, M. DERRIEN Dominique, Mme AUFFRET Annie, M. DAVID Anthony, Mme FOUCHER Aurélie, M. HELOU Roland, M. PENSEC Ludovic, Mme KERVEADOU Dominique, Mme LE MARRE Noémie, M. BRISHOUAL Sébastien, M. GEHANNIN Pascal, Mme LE ROUX Solène (arrivée à 19 heures 10),

Absents et excusés :

M. FLATRES Pascal, ayant donné procuration à Mme CAUDAN Monique
Mme PRAT Cathy, ayant donné procuration Mme FOUCHER Aurélie

Secrétaire de séance : Mme FOUCHER Aurélie

Objet de la délibération : Election d'un nouveau membre du CCAS

Madame le Maire rappelle que, suite à la démission de Madame Christine DERRIEN, il convient de procéder à son remplacement au sein du Conseil d'Administration du CCAS de la commune.

Madame le Maire propose la candidature de Monsieur Dominique DERRIEN.

Considérant qu'une seule candidature pour cette élection a été présentée, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder à un vote à mains levées pour cette élection.

Résultat de l'élection :

- Nombre de suffrages exprimés : 15
- Candidature de Monsieur Dominique DERRIEN : 15 voix obtenues

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 029-212902977-20240408-2024_11-DE

A été proclamé membre du Conseil d'Administration du CCAS de la commune : Monsieur Dominique DERRIEN.

Le Conseil d'Administration est donc composé de la suivante :

Membres élus :

- Monique CAUDAN (membre de droit en tant que Maire)
- Dominique KERVEADOU
- Dominique DERRIEN
- Annie AUFFRET
- Noémie LE MARRE

Membres associatifs (désignés par arrêté du Maire) :

- Françoise CUDON
- Michelle DESFORGES
- Simone LE HEN
- Michèle HORELLOU

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le 8 avril 2024

Le Maire,

Monique CAUDAN





République Française
Département du FINISTERE
Commune de Tréméven

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/04/2024

Référence
2024/12

Objet de la délibération
Désignation d'un nouveau délégué pour l'Entente sur un Service Jeunesse Mutualisé

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
15	13	15

Date de la convocation
29 mars 2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de TREMEVEN dûment convoqué le vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le jeudi quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, sous la présidence de Madame CAUDAN Monique, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :
Mme CAUDAN Monique, M. QUENTEL Jean-Claude, M. DERRIEN Dominique, Mme AUFFRET Annie, M. DAVID Anthony, Mme FOUCHER Aurélie, M. HELOU Roland, M. PENSEC Ludovic, Mme KERVEADOU Dominique, Mme LE MARRE Noémie, M. BRISHOUAL Sébastien, M. GEHANNIN Pascal, Mme LE ROUX Solène (arrivée à 19 heures 10),

Absents et excusés :
M. FLATRES Pascal, ayant donné procuration à Mme CAUDAN Monique
Mme PRAT Cathy, ayant donné procuration Mme FOUCHER Aurélie

Secrétaire de séance : Mme FOUCHER Aurélie

Objet de la délibération : Désignation d'un nouveau délégué pour l'Entente sur un Service Jeunesse Mutualisé

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal du 20 décembre 2022 avait validé la convention constitutive de l'entente pour la création d'un service Animation Jeunesse Mutualisé et avait désigné trois représentants de la Commune auprès de cette entente :

- Monique CAUDAN
- Dominique DERRIEN
- Christel LOUVEL

Suite à la démission de Madame Christel LOUVEL, il convient de procéder à son remplacement.

Madame le Maire propose de désigner Madame Aurélie FOUCHER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE Madame Aurélie FOUCHER comme représentante de la commune auprès de cette entente, au côté de Madame Monique CAUDAN, Maire de Tréméven, et de Dominique DERRIEN, Adjoint au Maire délégué aux Affaires Scolaires et à la jeunesse**

Vote : Unanimité

**Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
Le 8 avril 2024**

**Le Maire,
Monique CAUDAN**





République Française
Département du FINISTERE
Commune de Tréméven

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/04/2024

Référence
2024/13

Objet de la délibération
Adoption du CA 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
15	13	15

Date de la convocation
29 mars 2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de TREMEVEN dûment convoqué le vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le jeudi quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, sous la présidence de Madame CAUDAN Monique, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :
Mme CAUDAN Monique, M. QUENTEL Jean-Claude, M. DERRIEN Dominique, Mme AUFFRET Annie, M. DAVID Anthony, Mme FOUCHER Aurélie, M. HELOU Roland, M. PENSEC Ludovic, Mme KERVEADOU Dominique, Mme LE MARRE Noémie, M. BRISHOUAL Sébastien, M. GEHANNIN Pascal, Mme LE ROUX Solène (arrivée à 19 heures 10),

Absents et excusés :
M. FLATRES Pascal, ayant donné procuration à Mme CAUDAN Monique
Mme PRAT Cathy, ayant donné procuration Mme FOUCHER Aurélie

Secrétaire de séance : Mme FOUCHER Aurélie

Objet de la délibération : Adoption du CA 2023

Monsieur Jean-Claude QUENTEL, 1^{er} Adjoint au Maire, explique que le compte administratif 2023 de la commune fait apparaître les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses 2023	1 432 000,19 €
Recettes 2023	1 768 991,29 €
Résultat de l'exercice	336 991,10 €
Résultat de fonctionnement reporté (002)	66 353,96 €
Résultat de clôture	403 345,06 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses 2023	357 644,23 €
Recettes 2023	352 353,50 €
Résultat de l'exercice	- 5 290,73 €
Solde d'investissement reporté	- 84 753,91 €
Résultat de clôture	- 90 044,64 €

Le compte administratif de la commune est conforme au compte de gestion tenu par la Trésorerie de Quimperlé. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion et le compte administratif pour l'exercice 2023.

Madame le Maire quitte la salle du Conseil et ne prend part, ni au débat, ni au vote concernant le compte administratif. La séance est alors placée sous la présidence de Monsieur Jean-Claude QUENTEL, 1^{er} Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte de gestion établi par le comptable public pour l'exercice 2023.
- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2023

Vote : Unanimité

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
Le 8 avril 2024

Le Maire,
Monique CAUDAN





République Française
Département du FINISTERE
Commune de Tréméven

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/04/2024

Référence
2024/14

Objet de la délibération
Affectation du résultat 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
15	13	15

Date de la convocation
29 mars 2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de TREMEVEN dûment convoqué le vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le jeudi quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, sous la présidence de Madame CAUDAN Monique, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :
Mme CAUDAN Monique, M. QUENTEL Jean-Claude, M. DERRIEN Dominique, Mme AUFFRET Annie, M. DAVID Anthony, Mme FOUCHER Aurélie, M. HELOU Roland, M. PENSEC Ludovic, Mme KERVEADOU Dominique, Mme LE MARRE Noémie, M. BRISHOUAL Sébastien, M. GEHANNIN Pascal, Mme LE ROUX Solène (arrivée à 19 heures 10),

Absents et excusés :
M. FLATRES Pascal, ayant donné procuration à Mme CAUDAN Monique
Mme PRAT Cathy, ayant donné procuration Mme FOUCHER Aurélie

Secrétaire de séance : Mme FOUCHER Aurélie

Objet de la délibération : Affectation du résultat 2023

Monsieur Jean-Claude QUENTEL, 1^{er} Adjoint au Maire, rappelle que le résultat de la section de Fonctionnement 2023 est de 403 345,06 €.

Il précise que l'excédent doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'Investissement (article 1068) et que le reliquat peut être affecté librement entre la section de Fonctionnement (au 002) et la section d'Investissement (art. 1068).

Les besoins de financement sont les suivants :

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

ID : 029-212902977-20240408-D2024_14-DE

BESOIN DE FINANCEMENT EN INVESTISSEMENT	
Solde de clôture 2023	- 90 044,64 €
RAR en dépenses	162 374,79 €
RAR en recettes	- €
Besoin de financement 2023	252 419,43 €

Ces résultats font apparaître un besoin de financement à hauteur de 252 419,43 € pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2023 comme suit :
 - Au compte 1068 (Investissement) : 350 000,00 €
 - Au compte 002 (Fonctionnement) : 53 345,06 €

Vote : Unanimité

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
Le 8 avril 2024

Le Maire,
Monique CAUDAN





République Française
Département du FINISTERE
Commune de Tréméven

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/04/2024

Référence
2024/15

Objet de la délibération
Taux d'imposition 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
15	13	15

Date de la convocation
29 mars 2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de TREMEVEN dûment convoqué le vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le jeudi quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, sous la présidence de Madame CAUDAN Monique, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :
Mme CAUDAN Monique, M. QUENTEL Jean-Claude, M. DERRIEN Dominique, Mme AUFFRET Annie, M. DAVID Anthony, Mme FOUCHER Aurélie, M. HELOU Roland, M. PENSEC Ludovic, Mme KERVEADOU Dominique, Mme LE MARRE Noémie, M. BRISHOUAL Sébastien, M. GEHANNIN Pascal, Mme LE ROUX Solène (arrivée à 19 heures 10),

Absents et excusés :
M. FLATRES Pascal, ayant donné procuration à Mme CAUDAN Monique
Mme PRAT Cathy, ayant donné procuration Mme FOUCHER Aurélie

Secrétaire de séance : Mme FOUCHER Aurélie

Objet de la délibération : Taux d'imposition 2024

Monsieur Jean-Claude QUENTEL, 1^{er} Adjoint au Maire, rappelle que, préalablement au vote du budget, le taux des taxes locales doit également être voté.

Pour mémoire, les taux pour l'année 2023 étaient de :

- Taxe sur le Foncier Bâti : 37,13 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 50,02 %
- Taxe d'habitation : 16,15 %

Il est proposé au Conseil municipal de ne pas augmenter ces taux en 2024.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de maintenir les taux des taxes locales pour 2024 comme suit :
 - Taxe foncière bâti : 37,13 % ;
 - Taxe foncière non bâti : 50,02 % ;
 - Taxe d'habitation : 16,15 %

Vote : Unanimité

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
Le 8 avril 2024

Le Maire,
Monique CAUDAN





République Française
Département du FINISTERE
Commune de Tréméven

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/04/2024

Référence
2024/16

Objet de la délibération
Adoption du BP 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
15	13	15

Date de la convocation
29 mars 2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de TREMEVEN dûment convoqué le vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le jeudi quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, sous la présidence de Madame CAUDAN Monique, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :
Mme CAUDAN Monique, M. QUENTEL Jean-Claude, M. DERRIEN Dominique, Mme AUFFRET Annie, M. DAVID Anthony, Mme FOUCHER Aurélie, M. HELOU Roland, M. PENSEC Ludovic, Mme KERVEADOU Dominique, Mme LE MARRE Noémie, M. BRISHOUAL Sébastien, M. GEHANNIN Pascal, Mme LE ROUX Solène (arrivée à 19 heures 10),

Absents et excusés :
M. FLATRES Pascal, ayant donné procuration à Mme CAUDAN Monique
Mme PRAT Cathy, ayant donné procuration Mme FOUCHER Aurélie

Secrétaire de séance : Mme FOUCHER Aurélie

Objet de la délibération : Adoption du BP 2024

Monsieur Jean-Claude QUENTEL, 1^{er} Adjoint au Maire, présente le Budget Primitif pour l'exercice 2024, qui s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT

	Crédit 2024	Report 2023	Reste à réaliser	Budget cumulé 2024
Dépenses	1 868 945,06 €			1 868 945,06 €
Recettes	1 815 600,00 €	53 345,06 €		1 868 945,06 €

INVESTISSEMENT

	Crédit 2024	Report 2023	Reste à réaliser	Budget cumulé 2024
Dépenses	1 006 200,00 €	90 044,64 €	162 374,79 €	1 258 619,43 €
Recettes	1 258 619,43 €			1 258 619,43 €

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget primitif pour l'exercice 2024

Vote : Unanimité

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
Le 8 avril 2024

Le Maire,
Monique CAUDAN





République Française
Département du FINISTERE
Commune de Tréméven

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/04/2024

Référence
2024/17

Objet de la délibération
Fongibilité des crédits : enveloppe 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
15	13	15

Date de la convocation
29 mars 2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de TREMEVEN dûment convoqué le vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le jeudi quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, sous la présidence de Madame CAUDAN Monique, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :
Mme CAUDAN Monique, M. QUENTEL Jean-Claude, M. DERRIEN Dominique, Mme AUFFRET Annie, M. DAVID Anthony, Mme FOUCHER Aurélie, M. HELOU Roland, M. PENSEC Ludovic, Mme KERVEADOU Dominique, Mme LE MARRE Noémie, M. BRISHOUAL Sébastien, M. GEHANNIN Pascal, Mme LE ROUX Solène (arrivée à 19 heures 10),

Absents et excusés :
M. FLATRES Pascal, ayant donné procuration à Mme CAUDAN Monique
Mme PRAT Cathy, ayant donné procuration Mme FOUCHER Aurélie

Secrétaire de séance : Mme FOUCHER Aurélie

Objet de la délibération : Fongibilité des crédits : enveloppe 2024

Monsieur Jean-Claude QUENTEL, 1^{er} Adjoint au Maire, rappelle que, lors de sa séance du 7 décembre 2023, le Conseil a adopté le principe de fongibilité des crédits. Ce principe permet, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

L'assemblée délibérante est ensuite informée des virements de crédits opérés lors de la séance suivante, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections déterminées à l'occasion du vote du Budget 2024, soit :

FONCTIONNEMENT

	Dépenses/Recettes réelles	Chapitre 12	Total	7,5%
Dépenses	1 531 592,82 €	834 500,00 €	697 092,82 €	52 281,96 €
Recettes	1 815 600,00 €		1 815 600,00 €	136 170,00 €

INVESTISSEMENT

	Dépenses réelles	7,5%
Dépenses	1 168 574,79 €	87 643,11 €
Recettes	921 267,19 €	69 095,04 €

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant

Vote : Unanimité

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
Le 8 avril 2024

Le Maire,
Monique CAUDAN





République Française
Département du FINISTERE
Commune de Tréméven

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/04/2024

Référence
2024/18

Objet de la délibération
Demande de subvention pour l'Aménagement des espaces publics et d'extérieur

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
15	13	15

Date de la convocation
29 mars 2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de TREMEVEN dûment convoqué le vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le jeudi quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, sous la présidence de Madame CAUDAN Monique, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :

Mme CAUDAN Monique, M. QUENTEL Jean-Claude, M. DERRIEN Dominique, Mme AUFFRET Annie, M. DAVID Anthony, Mme FOUCHER Aurélie, M. HELOU Roland, M. PENSEC Ludovic, Mme KERVEADOU Dominique, Mme LE MARRE Noémie, M. BRISHOUAL Sébastien, M. GEHANNIN Pascal, Mme LE ROUX Solène (arrivée à 19 heures 10),

Absents et excusés :

M. FLATRES Pascal, ayant donné procuration à Mme CAUDAN Monique
Mme PRAT Cathy, ayant donné procuration Mme FOUCHER Aurélie

Secrétaire de séance : Mme FOUCHER Aurélie

Objet de la délibération : Demande de subvention pour l'Aménagement des espaces publics et d'extérieur

Monsieur Roland HELOU, Adjoint au Maire, rappelle que la commune s'est engagée dans une démarche d'amélioration de ses espaces publics et d'extérieur. Pour 2024, il est envisagé :

- La réalisation d'un Pumptrack
- L'extension de l'aire de jeux avec l'installation de nouvelles structures pour les tous petits et l'installation d'un abri de type tonnelle
- L'installation d'une pergola avec un toit photovoltaïque sur le parvis de la Médiathèque, afin de favoriser les animations en extérieur

Afin de solliciter ces subventions, le Conseil municipal est invité à valider le projet et son plan de financement prévisionnel suivant :

Coût du projet (en € HT)		Recettes (en €)		%
Pumptrack	150 000,00 €	Etat - DSIL	100 000,00 €	47%
Moe Pumptrack	10 000,00 €	Conseil Départemental - Volet 1 2024 du Pacte Finistère 2030	60 000,00 €	28%
Pergola	35 000,00 €			
Structures Aire de Jeux	12 000,00 €			
Abri/Tonnelles Aire de jeux	6 000,00 €	Autofinancement	53 000,00 €	25%
TOTAL	213 000,00 €	TOTAL	213 000,00 €	100%

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de VALIDER le projet d'amélioration des espaces publics et d'extérieurs et le plan de financement proposés
- d'AUTORISER Madame le Maire à solliciter des subventions auprès de :
 - l'Etat, au titre de la DSIL,
 - du Conseil Départemental, au titre du volet1 - 2024 du Pacte Finistère 2030
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- VALIDE le projet d'amélioration des espaces publics et d'extérieurs et le plan de financement proposés
- AUTORISE Madame le Maire à solliciter des subventions auprès de :
 - l'Etat, au titre de la DSIL,
 - du Conseil Départemental, au titre du volet1 - 2024 du Pacte Finistère 2030
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant

Vote : Unanimité

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
Le 8 avril 2024

Le Maire,
Monique CAUDAN





République Française
Département du FINISTERE
Commune de Tréméven

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/04/2024

Référence
2024/19

Objet de la délibération
Demande de subvention pour la restauration de l'Eglise de Saint-Méen

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
15	13	15

Date de la convocation
29 mars 2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de TREMEVEN dûment convoqué le vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le jeudi quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, sous la présidence de Madame CAUDAN Monique, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :
Mme CAUDAN Monique, M. QUENTEL Jean-Claude, M. DERRIEN Dominique, Mme AUFFRET Annie, M. DAVID Anthony, Mme FOUCHER Aurélie, M. HELOU Roland, M. PENSEC Ludovic, Mme KERVEADOU Dominique, Mme LE MARRE Noémie, M. BRISHOUAL Sébastien, M. GEHANNIN Pascal, Mme LE ROUX Solène (arrivée à 19 heures 10),

Absents et excusés :
M. FLATRES Pascal, ayant donné procuration à Mme CAUDAN Monique
Mme PRAT Cathy, ayant donné procuration Mme FOUCHER Aurélie

Secrétaire de séance : Mme FOUCHER Aurélie

Objet de la délibération : Demande de subvention pour la restauration de l'Eglise de Saint-Méen

Monsieur Roland HELOU, Adjoint au Maire, rappelle que la commune s'est engagée dans une démarche de restauration de son église paroissiale et à ce titre, est accompagnée d'un architecte du Patrimoine pour la maîtrise d'œuvre, Madame FURIC.

La phase 1 des travaux consiste à des travaux d'entretien et devrait démarrer avant la fin du 1^{er} semestre 2024.

La consultation pour les Travaux comportait 4 lots :

- Lot n°1 - ECHAFAUDAGES
- Lot n°2 - MACONNERIE – PIERRE DE TAILLE
- Lot n°3 – CHARPENTE
- Lot n°4 - TRAVAUX CAMPANAIRES

Le montant prévisionnel de ces travaux était estimé à 170 000 €, mais indiquent qu'il y aura un surcoût sur les lots Echafaudage et Charpente

Par ailleurs, la commune a la possibilité de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de son dispositif.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de valider la mise à jour du plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Honoraires - Etudes	30 000,00 €	Etat - DRAC	46 000,00 €	20%
Travaux	200 000,00 €	Région - Valorisation des édifices publics	46 000,00 €	20%
		CD 29 - Pacte Finistère - Volet 2 2023-2024	60 000,00 €	26%
		CD 29 - Pacte Finistère - Patrimoine protégé au titre des Monuments Historiques	20 000,00 €	9%
		Fondation du Patrimoine	5 000,00 €	2%
		Autofinancement	53 000,00 €	23%
TOTAL	230 000,00 €	TOTAL	230 000,00 €	100%

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de VALIDER l'actualisation du plan de financement prévisionnel des travaux de restauration de l'Eglise de Saint-Méen
- d'AUTORISER Madame le Maire à solliciter des subventions et à signer tout document s'y rapportant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- VALIDE l'actualisation du plan de financement prévisionnel des travaux de restauration de l'Eglise de Saint-Méen
- AUTORISE Madame le Maire à solliciter des subventions auprès de :
 - l'Etat - DRAC
 - de la Région au titre du dispositif « Valorisation des édifices publics
 - du Département au titre du Pacte Finistère – Patrimoine protégé au titre des Monuments Historiques
 - de la Fondation du Patrimoine
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant

Vote : Unanimité

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
Le 8 avril 2024

Le Maire,
Monique CAUDAN





République Française
Département du FINISTERE
Commune de Tréméven

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/04/2024

Référence
2024/20

Objet de la délibération
Demande de subvention pour la restauration du mobilier et des statues de l'Eglise Saint-Méen

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
15	13	15

Date de la convocation
29 mars 2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de TREMEVEN dûment convoqué le vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le jeudi quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, sous la présidence de Madame CAUDAN Monique, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :
Mme CAUDAN Monique, M. QUENTEL Jean-Claude, M. DERRIEN Dominique, Mme AUFFRET Annie, M. DAVID Anthony, Mme FOUCHER Aurélie, M. HELOU Roland, M. PENSEC Ludovic, Mme KERVEADOU Dominique, Mme LE MARRE Noémie, M. BRISHOUAL Sébastien, M. GEHANNIN Pascal, Mme LE ROUX Solène (arrivée à 19 heures 10),

Absents et excusés :
M. FLATRES Pascal, ayant donné procuration à Mme CAUDAN Monique
Mme PRAT Cathy, ayant donné procuration Mme FOUCHER Aurélie

Secrétaire de séance : Mme FOUCHER Aurélie

Objet de la délibération : Demande de subvention pour la restauration du mobilier et des statues de l'Eglise Saint-Méen

Monsieur Roland HELOU, Adjoint au Maire, explique que, parallèlement aux travaux de restauration de l'Eglise de Saint-Méen, la commune a lancé une démarche de préservation et de restauration du patrimoine mobilier attaché à l'Eglise : statues et boiseries.

Le coût des travaux est estimé à 34 800 € et la commune a la possibilité de solliciter une subvention auprès de la Région Bretagne et du Département du Finistère.

Afin de solliciter ces subventions, le Conseil municipal est invité à valider le projet et son plan de financement prévisionnel suivant :

Coût du projet (en € HT)				
Etude, dépose et traitement curatif des statues inscrites au MH	18 200,00 €	Région - Conservation, restauration, de valorisation des objets mobiliers protégés	10 000,00 €	29%
Etude, dépose et traitement curatif des boiseries et mobiliers en bois	16 600,00 €	Département - Patrimoine / Objets mobiliers	10 000,00 €	29%
		Autofinancement	14 800,00 €	43%
TOTAL	34 800,00 €	TOTAL	34 800,00 €	100%

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de VALIDER le projet de préservation et de restauration du mobilier de l'Eglise de Saint-Méen (boiseries et statuts) et le plan de financement proposés
- d'AUTORISER Madame le Maire à solliciter des subventions auprès de :
 - de la Région au titre du dispositif Conservation, restauration, de valorisation des objets mobiliers protégés
 - du Conseil Départemental, au titre Patrimoine / Objets mobiliers
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- VALIDE le projet de préservation et de restauration du mobilier de l'Eglise de Saint-Méen (boiseries et statuts) et le plan de financement proposés
- AUTORISE Madame le Maire à solliciter des subventions auprès de :
 - de la Région au titre du dispositif Conservation, restauration, de valorisation des objets mobiliers protégés
 - du Conseil Départemental, au titre Patrimoine / Objets mobiliers
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant

Vote : Unanimité

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
Le 8 avril 2024

Le Maire,
Monique CAUDAN





République Française
Département du FINISTERE
Commune de Tréméven

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/04/2024

Référence
2024/21

Objet de la délibération
Demande de subvention pour l'aménagement de la piste cyclable Tréméven-Quimperlé et l'accès à la RD de la route de Kergroës

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
15	13	15

Date de la convocation
29 mars 2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de TREMEVEN dûment convoqué le vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le jeudi quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, sous la présidence de Madame CAUDAN Monique, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :
Mme CAUDAN Monique, M. QUENTEL Jean-Claude, M. DERRIEN Dominique, Mme AUFFRET Annie, M. DAVID Anthony, Mme FOUCHER Aurélie, M. HELOU Roland, M. PENSEC Ludovic, Mme KERVEADOU Dominique, Mme LE MARRE Noémie, M. BRISHOUAL Sébastien, M. GEHANNIN Pascal, Mme LE ROUX Solène (arrivée à 19 heures 10),

Absents et excusés :
M. FLATRES Pascal, ayant donné procuration à Mme CAUDAN Monique
Mme PRAT Cathy, ayant donné procuration Mme FOUCHER Aurélie

Secrétaire de séance : Mme FOUCHER Aurélie

Objet de la délibération : Demande de subvention pour l'aménagement de la piste cyclable Tréméven-Quimperlé et l'accès à la RD de la route de Kergroës

Monsieur Roland HELOU, Adjoint au Maire, rappelle que la commune s'est engagée dans une démarche de développement des mobilité douces et de sécurisation de ses voies de circulation.

Un Chaucidou a été réalisé en 2022 du centre-bourg vers la Départementale. Elle souhaite désormais réaliser :

- la liaison cyclable de la Départementale vers la basse-ville de Quimperlé
- la rénovation de la route de Kergroës, de la Départementale vers Locunolé, fortement endommagée par les dernières intempéries. Ces travaux devront sécuriser l'accès à la départementale.

Afin de solliciter ces subventions, le Conseil municipal est invité à valider ce projet et son plan de financement prévisionnel suivant :

Coût du projet (en € HT)		Recettes (en €)		
Liaison cyclable - RD vers Quimeprlé	35 000,00 €	Département au titre du Fonds Départemental de Sécurité Routière (FDSR)	20 000,00 €	31%
Route de Kergroës - Sécurisation de l'accès à la RD	30 000,00 €	Quimperlé- communauté - Fonds de concours Aménagement itinéraires cyclables	8 750,00 €	13%
		Autofinancement	36 250,00 €	56%
TOTAL	65 000,00 €	TOTAL	65 000,00 €	100%

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de VALIDER le projet d'aménagement de la piste cyclable et de rénovation de la route de Kergroës et le plan de financement proposés
- d'AUTORISER Madame le Maire à solliciter des subventions auprès de :
 - du Conseil Départemental, au titre du FDSR
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- VALIDE le projet d'aménagement de la piste cyclable et de rénovation de la route de Kergroës et le plan de financement proposés
- AUTORISE Madame le Maire à solliciter des subventions auprès de :
 - du Conseil Départemental, au titre du FDSR
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant

Vote : Unanimité

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
Le 8 avril 2024

Le Maire,
Monique CAUDAN





République Française
Département du FINISTERE
Commune de Tréméven

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04/04/2024

Référence		
2024/22		
Objet de la délibération		
Demande de subvention pour l'acquisition de matériel numérique et informatique pour l'école, dans le cadre du dispositif TNE		
Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
15	13	15
Date de la convocation		
29 mars 2024		
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 15		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Le Conseil Municipal de TREMEVEN dûment convoqué le vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le jeudi quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, sous la présidence de Madame CAUDAN Monique, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :
Mme CAUDAN Monique, M. QUENTEL Jean-Claude, M. DERRIEN Dominique, Mme AUFFRET Annie, M. DAVID Anthony, Mme FOUCHER Aurélie, M. HELOU Roland, M. PENSEC Ludovic, Mme KERVEADOU Dominique, Mme LE MARRE Noémie, M. BRISHOUAL Sébastien, M. GEHANNIN Pascal, Mme LE ROUX Solène (arrivée à 19 heures 10),

Absents et excusés :
M. FLATRES Pascal, ayant donné procuration à Mme CAUDAN Monique
Mme PRAT Cathy, ayant donné procuration Mme FOUCHER Aurélie

Secrétaire de séance : Mme FOUCHER Aurélie

Objet de la délibération : Demande de subvention pour l'acquisition de matériel numérique et informatique pour l'école, dans le cadre du dispositif TNE

Monsieur Dominique DERRIEN, Adjoint au Maire explique que la commune et l'équipe enseignante de l'école élémentaire souhaitent participer au dispositif "Territoires numériques éducatifs" (TNE), porté par le Département et l'Education Nationale. Ce dispositif vise à réduire la fracture numérique et accélérer la transformation numérique de l'École.

Pour 2024, il est donc envisagé l'acquisition de deux ordinateurs (PC portables) et 10 tablettes numériques. Ces nouveaux équipements permettront d'adapter certains apprentissages, de familiariser les élèves avec les outils numériques et leurs usages.

Afin de solliciter ces subventions, le Conseil municipal est invité à financement prévisionnel suivant :

Envoyé en préfecture le 09/04/2024
Reçu en préfecture le 09/04/2024
Publié le le projet et son plan de
ID : 029-212902977-20240408-D2024_22-DE

Coût du projet (en € HT)		Recettes (en €)		
Acquisition de deux PC	5 000,00 €	Département - Territoire Numérique Educatif	5 900,00 €	69%
Acquisition de 10 tablettes	3 500,00 €			
		Autofinancement	2 600,00 €	31%
TOTAL	8 500,00 €	TOTAL	8 500,00 €	100%

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de VALIDER le projet d'acquisition de matériel numérique et le plan de financement proposés
- d'AUTORISER Madame le Maire à solliciter des subventions auprès de :
 - du Conseil Départemental, au titre du dispositif Territoire Numérique Educatif
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- VALIDE le projet d'acquisition de matériel numérique et le plan de financement proposés
- AUTORISE Madame le Maire à solliciter des subventions auprès de :
 - du Conseil Départemental, au titre du dispositif Territoire Numérique Educatif
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant

Vote : Unanimité

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
Le 8 avril 2024

Le Maire,
Monique CAUDAN





République Française
Département du FINISTERE
Commune de Tréméven

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/04/2024

Référence
2024/23

Objet de la délibération
Exonération de trois mois de loyer DASTUM

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
15	13	15

Date de la convocation
29 mars 2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de TREMEVEN dûment convoqué le vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le jeudi quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, sous la présidence de Madame CAUDAN Monique, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :
Mme CAUDAN Monique, M. QUENTEL Jean-Claude, M. DERRIEN Dominique, Mme AUFFRET Annie, M. DAVID Anthony, Mme FOUCHER Aurélie, M. HELOU Roland, M. PENSEC Ludovic, Mme KERVEADOU Dominique, Mme LE MARRE Noémie, M. BRISHOUAL Sébastien, M. GEHANNIN Pascal, Mme LE ROUX Solène (arrivée à 19 heures 10),

Absents et excusés :
M. FLATRES Pascal, ayant donné procuration à Mme CAUDAN Monique
Mme PRAT Cathy, ayant donné procuration Mme FOUCHER Aurélie

Secrétaire de séance : Mme FOUCHER Aurélie

Objet de la délibération : Exonération de trois mois de loyer DASTUM

Monsieur Jean-Claude QUENTEL, 1^{er} Adjoint au Maire, explique que, par convention en date du 22 février 2018, l'association DASTUM est autorisée à occuper un bureau au 1^{er} étage de la Médiathèque. La redevance d'occupation a été fixée à un montant mensuel de 100 €.

En 2023, compte-tenu de la hausse drastique des coûts de l'énergie, la commune a décidé de ne pas chauffer ce bâtiment, occupé partiellement pendant la semaine.

L'association n'a donc pas occupé ces bureaux pendant 3 mois (janvier, février et Mars).

Il est donc proposé au Conseil municipal d'exonérer l'association DASTUM de ces 3 loyers.

Un mandat d'un montant de 300 € sera donc émis au compte 673 – Titres annulés (sur exercice antérieur).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'exonérer l'association DASTUM des loyers de janvier à mars 2023
- **DIT** qu'un mandat de 300 € sera émis au compte 673 – Titres annulés (sur exercice antérieur).
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant

Vote : Unanimité

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
Le 8 avril 2024

Le Maire,
Monique CAUDAN





République Française
Département du FINISTERE
Commune de Tréméven

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/04/2024

Référence
2024/24

Objet de la délibération
Partenariat avec l'association Forêt-Jardin dans le cadre d'une journée publique

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
15	13	15

Date de la convocation
29 mars 2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de TREMEVEN dûment convoqué le vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le jeudi quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, sous la présidence de Madame CAUDAN Monique, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :
Mme CAUDAN Monique, M. QUENTEL Jean-Claude, M. DERRIEN Dominique, Mme AUFFRET Annie, M. DAVID Anthony, Mme FOUCHER Aurélie, M. HELOU Roland, M. PENSEC Ludovic, Mme KERVEADOU Dominique, Mme LE MARRE Noémie, M. BRISHOUAL Sébastien, M. GEHANNIN Pascal, Mme LE ROUX Solène (arrivée à 19 heures 10),

Absents et excusés :
M. FLATRES Pascal, ayant donné procuration à Mme CAUDAN Monique
Mme PRAT Cathy, ayant donné procuration Mme FOUCHER Aurélie

Secrétaire de séance : Mme FOUCHER Aurélie

Objet de la délibération : Partenariat avec l'association Forêt-Jardin dans le cadre d'une journée publique

Madame Aurélie FOUCHER explique que l'association Forêt-Jardin de Tréméven organise, sur site, une grande journée le vendredi 19 avril 2024.

Il est ainsi prévu une plantation de 300 porte greffes d'agrumes, la participation de classes du territoire, d'intervenants spécialisés et l'organisation d'une animation festive.

Pour l'accompagner dans l'organisation de cette journée, dont le rayonnement sur l'ensemble du territoire de Quimperlé Communauté profitera à la commune, il sera proposé de prendre en charge le concert organisé lors de cette journée.

Le coût prévisionnel de cette soirée est d'environ 1 500 €. La commune sollicitera le versement d'une subvention à hauteur de 50% (Fonds GIP)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **VALIDE** le partenariat pour cette journée - évènement consistant en la proposition d'un concert pour un montant 1 500 € maximum
- **AUTORISE** Madame le Maire à solliciter des subventions auprès du Fonds GIP
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant

Vote : Unanimité

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
Le 8 avril 2024

Le Maire,
Monique CAUDAN

A circular official stamp of the Municipality of Forêt-Jardin is visible, partially obscured by a handwritten signature in blue ink. The stamp contains the text 'Mairie de Forêt-Jardin' and '24'.



République Française
Département du FINISTERE
Commune de Tréméven

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/04/2024

Référence
2024/25

Objet de la délibération
Détermination de zone d'accélération EnR

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
15	13	15

Date de la convocation
29 mars 2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de TREMEVEN dûment convoqué le vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le jeudi quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, sous la présidence de Madame CAUDAN Monique, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :
Mme CAUDAN Monique, M. QUENTEL Jean-Claude, M. DERRIEN Dominique, Mme AUFFRET Annie, M. DAVID Anthony, Mme FOUCHER Aurélie, M. HELOU Roland, M. PENSEC Ludovic, Mme KERVEADOU Dominique, Mme LE MARRE Noémie, M. BRISHOUAL Sébastien, M. GEHANNIN Pascal, Mme LE ROUX Solène (arrivée à 19 heures 10),

Absents et excusés :
M. FLATRES Pascal, ayant donné procuration à Mme CAUDAN Monique
Mme PRAT Cathy, ayant donné procuration Mme FOUCHER Aurélie

Secrétaire de séance : Mme FOUCHER Aurélie

Objet de la délibération : Détermination de zone d'accélération EnR

Monsieur Roland HELOU, Adjoint au Maire, rappelle que ce projet a déjà été présenté au Conseil Municipal du 7 décembre 2023.

Pour rappels, ces zones d'accélération devront servir à :

- Faciliter la mise en œuvre des projets (délai de procédure plus court...)
- Inciter des porteurs de projet à développer des moyens de production grâce à la connaissance de ces zones et à des avantages financiers (bonus dans les appels d'offres ou modulations tarifaires sur des tarifs d'achat).

Des projets de cartographies ont été élaborés par les services de Quimperlé Communauté, en fonction de critères et données nationales. Ils sont consultables sur le site Internet de la Commune et un recueil des avis est possible par voie dématérialisée ou en Mairie.

Le Conseil municipal du 7 décembre 2023 a délibéré de la façon suivante :

Sur les filières prioritaires :

- Sur l'éolien : Avis défavorable, ne retient aucune zone
- Sur le photovoltaïque en Stationnement : Avis favorable
- Sur le photovoltaïque en sol : Avis favorable (réserve quant à la faisabilité)
- Sur le photovoltaïque : Avis favorable

Sur les autres filières :

- Géothermie : Propose l'ensemble du territoire
- Bois Energie – Réseau de chaleur : Propose l'ensemble du territoire
- Méthanisation : Ne retient aucune zone prioritaire
- Hydroélectricité : propose les sites où il y a, ou avait, des moulins

Les projets de cartographie ont été mis en ligne sur le site Internet de la commune, avec la possibilité de formuler un avis par voie dématérialisée ou directement en Mairie. L'information a été relayée via les réseaux sociaux.

Aucun avis n'a été déposé par voie dématérialisée ou en mairie.

Il est donc proposé d'acter les zones telles que définies lors de la séance du 7 décembre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACTE** les zones d'accélération Enr de la manière suivante :

Sur les filières prioritaires :

- Sur l'éolien : Avis défavorable, ne retient aucune zone
- Sur le photovoltaïque en Stationnement : Avis favorable
- Sur le photovoltaïque en sol : Avis favorable (réserve quant à la faisabilité)
- Sur le photovoltaïque : Avis favorable

Sur les autres filières :

- Géothermie : Propose l'ensemble du territoire
- Bois Energie – Réseau de chaleur : Propose l'ensemble du territoire
- Méthanisation : Ne retient aucune zone prioritaire
- Hydroélectricité : propose les sites où il y a, ou avait, des moulins

Vote : Unanimité

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
Le 8 avril 2024

Le Maire,
Monique CAUDAN

